

Montréal le 15 janvier 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures
relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Chers consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre du procureur de la FCEI du 13 janvier 2021 requérant un délai pour déposer ses commentaires sur les informations demandées par la Régie à Énergir dans sa lettre du 11 décembre 2020 dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accueille cette demande de délai et attendra donc le dépôt, **d'ici 12h, le 5 février 2021**, des commentaires des intervenants sur les informations qui seront fournies par Énergir le 29 janvier 2021.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml